



## droit du logement après séparation

Par **BIAIS**, le **27/08/2009** à **01:58**

Bonjour ,

Ma compagne a quitter le domicile conjugal dont nous sommes tout 2 propriétaire , en partant elle est passée a la gendarmerie faire une main courante stipulant qu'elle quittait le domicile avec mon fils agé de 2 ans . Sachant que j' occupe toujours les lieux , est-elle en droit de venir au domicile quant elle le souhaite , sans me prevenir et en mon absence ?

Par **marieclaud**, le **27/08/2009** à **21:52**

bonjour

decidement j'ai le meme probleme a l'inverse de vous  
moi "maman"j'ai fuit un foyer instable avec mes 2 adolescents  
et mon conjoint m'interdit ma maison achetee en indivision  
comme vous j'espere une reponse  
inversement bien sur de votre situation  
cordialement

Par **BIAIS**, le **28/08/2009** à **02:02**

Bonjour , moi je ne lui interdis absolument pas le droit de venir au domicile . Mais je veux simplement savoir elle peut venir afin de me couvrir en cas de soucis du style maison vidée de nos biens . Mais je ne lui interdis pas de venir , juste d'etre prevenus de sa venue .